

# LES MEDAILLES DU TRAVAIL

**Vous résidez en Seine-Saint-Denis**, dans ce cas votre demande doit être adressée à :

**UNITE TERRITORIALE DE SEINE-SAINT-DENIS**  
**DIRECCTE ILE de France**  
1, avenue Youri Gagarine  
93016 Bobigny Cedex  
Standard 01.41.60.53.00

**Coordonnées du service**  
**Tél 01.41.60.53.13 Courriel :**  
**Idf-ud93.medaille-du-travail@direccte.gouv.fr**

## **Conditions d'obtention de la médaille du travail :**

Toutes les informations sont consultables sur le site du Ministère du travail : <http://vosdroits.service-public.fr>  
où vous pourrez également y télécharger le « cerfa » de demande.

## **Votre dossier doit être constitué :**

- Du « cerfa » de demande
- Du certificat de travail récent de l'employeur actuel, précisant la profession et la date d'entrée dans l'entreprise;
- Des photocopies des certificats de travail des précédents employeurs;
- De la photocopie d'une pièce d'identité;
- De l'état signalétique des services militaires ou photocopie du livret militaire;
- Et pour les mutilés du travail la photocopie du titre de pension.

**En cas d'accord de la médaille**, votre employeur recevra un courrier, et le diplôme sera transmis à la mairie de votre domicile.